

N° 194

—
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 février 2008

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*facilitant l'égal accès des femmes et des hommes au mandat
de conseiller général,*

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyée à la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement).

*L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont
la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 571, 608 et T.A. 92

Article unique

Dans le premier alinéa de l'article L. 221 du code électoral, le mot et la référence : « ou L. 46-2 » sont remplacés par les références : « , L. 46-2 ou L.O. 151-1 ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 février 2008.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER